



AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 662

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, que lors de sa séance tenue le 11 septembre 2017, le conseil municipal de la Ville de Terrebonne a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 662

Règlement ayant pour objet de rembourser à la MRC Les Moulins les coûts reliés aux travaux d'entretien des branches 5, 6, 7 et 8 du cours d'eau Ruisseau de La Plaine et prévoyant un emprunt au montant de 111 810 \$.

QUE ledit règlement numéro 662, après avoir été présenté aux personnes habiles à se prononcer sur ce règlement, selon les procédures d'enregistrement prévues à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, a été réputé approuvé par telles personnes.

QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé en date du 12 décembre 2017, le règlement numéro 662 décrétant un emprunt de 111 810\$.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement numéro 662 au bureau du greffier à l'Hôtel de Ville, au 775, rue Saint-Jean-Baptiste, à Terrebonne, durant les heures normales d'ouverture des bureaux.

QUE ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Cet avis est également disponible sur le site internet de la Ville de Terrebonne sous la rubrique « Avis légaux ».

Fait à Terrebonne, ce 10 janvier 2018.

Le greffier,

Denis Bouffard, avocat
